



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque

Recommandations pour la reprise progressive des activités du sport BILLARD

Préambule

Après la levée du confinement, la reprise de la pratique du billard interviendra dès que les activités « indoor » seront autorisées.

Les règles générales nationales s'appliquent aux pratiquants de sport billard, comme à tous les citoyens.

Dans le cadre particulier de la pandémie COVID-19, nous devons respecter les consignes gouvernementales nationales, dans le cadre réglementé de l'urgence sanitaire.

La Fédération française de billard préconise, dans le cadre des activités autorisées, des mesures de sécurité sanitaires adaptées à la pratique de ses disciplines.

Dans ce contexte, la Fédération française de billard soumet des pistes de réflexion pour permettre une reprise d'activité en France de façon progressive et adaptable au contexte sanitaire et local.

En complément des interactions limitées entre individus, dans le contexte du COVID-19, les clubs prendront des mesures exceptionnelles afin de garantir l'intégrité physique de leurs adhérents et personnels.

Chaque acteur, dirigeant, animateur, initiateur contribue à faire respecter strictement les gestes barrières et les normes sanitaires.

Une campagne d'information et d'affichage va être organisée et relayée par tous les clubs de la fédération, en collaboration avec les municipalités, à l'attention de leurs pratiquants.

• Accès aux clubs

- Recourir à un système de réservation à distance pour la mise en place de créneaux accessibles à un nombre limité de pratiquants ;
- Limiter à 10 le nombre de personnes présentes en même temps dans l'aire de jeu ;
- Limiter à 2 personnes (pratiquants) par table de billard installée dans le club, dans la limite de 10 au total ;
- Faire respecter le port obligatoire du masque en tout point du lieu couvert qu'est la salle de billard.